

PROGRAMME 38. INFORMATION

A. Programme

1. Orientation générale

38.1 Le texte portant autorisation des travaux du programme est la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale, dont les dispositions ont été précisées par la suite dans les résolutions sur les questions relatives à l'information adoptées par l'Assemblée chaque année, et dont les plus récentes sont la résolution 46/73 du 11 décembre 1991 sur les questions relatives à l'information et la résolution 46/185 B, section VI, du 20 décembre 1991, sur la politique en matière de publications. En outre, pour appuyer le rôle du Secrétaire général tel qu'il est défini à l'Article 99 de la Charte, conformément à la déclaration adoptée par le Conseil de sécurité à sa première réunion au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement le 31 janvier 1992 et dans le cadre de la restructuration du Secrétariat opérée en mars 1992, le programme prévoit la diffusion d'informations et d'analyses politiques à l'intention du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de l'Organisation.

38.2 L'objectif principal du programme est de faire comprendre, par l'information, l'oeuvre et les objectifs de l'Organisation. Les activités d'information continueront à être conçues dans l'optique de deux démarches complémentaires – activités de promotion et diffusion des informations. On veillera donc, d'une part, à ce que la planification et l'élaboration des stratégies, ainsi que la production des matériaux d'information soient axées, et mettent l'accent, sur les principaux thèmes et domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale, en mettant en oeuvre des campagnes de promotion multimédias et, d'autre part, à ce que les médias rendent bien compte des activités en cours de l'Organisation de manière à éveiller l'intérêt du public. Compte tenu du rôle croissant que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer dans un monde en mutation, les activités d'information organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies auront pour objet de camper l'image d'une organisation tournée vers l'avenir.

38.3 Le transfert de la Section de la diffusion des informations de l'ancien Bureau de la recherche et de la collecte d'informations au Département de l'information apporte une dimension nouvelle aux travaux du Département, à savoir la fourniture en temps opportun d'informations complètes concernant les menaces éventuelles contre la paix et la sécurité internationales. En outre, le Secrétaire général adjoint à l'information est nommé président du comité des publications, composé de représentants des départements auteurs et des services de traitement, qui examine les règles régissant l'élaboration, la production, la distribution et la vente des documents des Nations Unies et d'en surveiller l'application. Le Comité coordonne également la planification et supervise l'exécution du programme de publications et promulgue, au nom du Secrétaire général, des directives et des réglementations fixant les méthodes et les pratiques à suivre en matière de publication.

38.4 La réalisation des objectifs de ce programme se heurte à un certain nombre de problèmes, notamment :

a) La diversité des intérêts culturels, linguistiques, politiques et régionaux, qui exige une approche dynamique de l'information qui soit suffisamment souple tout en satisfaisant constamment les besoins d'information très divers des peuples du monde sur l'Organisation des Nations Unies;

b) La complémentarité des activités au sein du système des Nations Unies, notamment dans les domaines de l'information et de la communication, qui crée des risques de double emploi;

c) La rapidité de l'innovation technologique dans le domaine des communications et la nécessité de diffuser rapidement l'information;

d) La nécessité de concilier les besoins croissants en matière d'information et les ressources limitées mises à la disposition des activités d'information dans le cadre du budget de l'Organisation;

e) La nécessité de renforcer les moyens technologiques et les ressources financières limitées de l'Organisation pour lui permettre d'atteindre directement son auditoire, notamment grâce à une action visant à faire connaître le message de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de différents relais, en particulier les médias du monde entier, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement;

f) La nécessité de définir une approche dynamique et souple qui permette de faire mieux comprendre les problèmes majeurs auxquels l'Organisation doit faire face et de continuer à lui apporter un appui à cette fin.

2. Stratégie

38.5 Le programme sera exécuté par le Département de l'information. D'autres unités du Secrétariat sont appelées à participer aux activités d'information dans la mesure où celles-ci exigent l'apport de compétences techniques ou de connaissances spécialisées dont ne dispose pas le Département ou lorsque ce dernier ne dispose pas de ressources suffisantes. Dans ces cas, le Département donne des conseils aux services organiques intéressés, selon qu'il convient; on s'efforcera de consolider et de coordonner toujours davantage les activités d'information conformément au paragraphe 17 de la résolution 43/213 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1988. La coordination avec tous les départements du Secrétariat sera renforcée, en particulier avec ceux appelés à traiter des thèmes prioritaires de l'Organisation.

38.6 Le programme continuera à être examiné chaque année par le Comité de l'information et la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale.

38.7 La stratégie du Département sera axée sur les points suivants :

a) Analyse des tendances de l'opinion de par le monde sur les activités de l'Organisation, et de la mesure dans laquelle le public dispose d'informations suffisantes pour comprendre l'oeuvre de l'Organisation;

b) Production de matériaux d'information ayant pour cible un public déterminé que l'on s'efforcera d'élargir, notamment lorsque ce public a un effet multiplicateur, comme c'est le cas des médias, des organisations non gouvernementales ou des établissements d'enseignement;

c) Exploitation d'un réseau mondial de centres et de services d'information et autres bureaux extérieurs dotés d'une composante information, bien équilibré sur le plan géographique et linguistique, afin de faire connaître aussi bien que possible sur le plan local les activités, buts et programmes de l'Organisation, de sensibiliser davantage le public à l'oeuvre et à la mission de l'Organisation et d'encourager la collecte auprès de sources publiques d'informations ayant trait à l'activité de l'Organisation, notamment dans les domaines auxquels celle-ci s'intéresse à l'heure actuelle;

d) Renforcement de la coopération et de la coordination entre les divers organismes des Nations Unies, dans le cadre du Comité commun de

l'information des Nations Unies, afin de tenir compte de la complémentarité des activités dans le domaine de l'information et de la communication, et d'éviter que certaines activités ne fassent double emploi; dans toute la mesure du possible, les projets et programmes entrepris en commun seront encouragés;

e) Automatisation progressive des opérations nécessaires à la production et à la diffusion des matériaux d'information et recours aux techniques nouvelles dans ce domaine;

f) Elaboration et perfectionnement de paramètres permettant d'évaluer les activités de production et de diffusion du Département afin d'en améliorer l'impact global. Le Département continuera à évaluer l'audience de l'ONU auprès du public et des organes d'information, ainsi que les tendances de l'opinion publique vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies;

g) Renforcement du rôle du Comité des publications grâce à l'adoption de politiques de nature à améliorer la coordination des activités de publication et les procédures d'évaluation des publications produites par le Secrétariat, y compris les documents d'information, en vue de mieux cibler les lecteurs, d'éviter le double emploi ou les chevauchements et d'améliorer l'opportunité, la qualité et l'utilité des publications;

h) Fourniture en temps opportun au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation d'informations complètes concernant les menaces éventuelles contre la paix et la sécurité internationales.

3. Sous-programmes et priorités

38.8 Le programme sur l'information comprend les sous-programmes ci-après :

Sous-programme 1. Services de promotion

Sous-programme 2. Services d'information

38.9 Le sous-programme 1 a un rang de priorité élevé.

B. Sous-programmes

SOUS-PROGRAMME 1. SERVICES DE PROMOTION

a) Objectifs

38.10 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale et les résolutions 1012 (XXXVII) et 1806 (LV) du Conseil économique et social. L'Assemblée générale, dans sa résolution 44/50, en particulier au paragraphe 1 de la section II, a donné de nouvelles précisions sur ces travaux.

38.11 Les activités de l'Organisation restent mal connues du public et les médias n'en rendent pas bien compte, il faut donc renforcer la compréhension de l'oeuvre et des objectifs de l'Organisation de par le monde. L'évolution favorable de problèmes mondiaux apparemment insolubles qui s'est dessinée récemment est en partie imputable aux multiples activités entreprises dans le cadre des décisions prises par l'Assemblée générale et au sujet desquelles les peuples du monde entier ne disposent toujours pas d'informations suffisantes. Ceci est particulièrement vrai dans les domaines suivants :

a) La paix, la sécurité et le désarmement (notamment les opérations de maintien et de recherche de la paix);

b) La lutte contre l'apartheid et la question de Palestine;

- c) L'autodétermination et la décolonisation;
- d) Les droits de l'homme (en particulier les questions de discrimination raciale);
- e) Le développement (notamment les questions économiques et sociales, l'instauration du nouvel ordre économique international, la dette extérieure, le redressement de l'Afrique, l'environnement, la drogue, la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, le développement des médias et l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, les femmes et la jeunesse).

38.12 Les objectifs du sous-programme 1 sont : favoriser, dans toute la mesure du possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, fondée sur des informations suffisantes, de l'oeuvre et des buts de l'Organisation des Nations Unies; en particulier concevoir des activités bien planifiées et orientées vers des objectifs précis et limités; adopter des stratégies de mise en oeuvre plus efficaces, ce qui suppose la définition des concepts ainsi que la sélection des médias et autres organes de diffusion pour la réalisation des activités prévues; assurer une coordination plus étroite au sein du Secrétariat et de l'ensemble du système, non seulement pour la planification des activités d'information mais aussi pour la réalisation des activités approuvées dans le cadre d'une stratégie commune; et fournir des conseils et un appui et assurer une planification stratégique aux autres départements du Secrétariat pour leurs besoins en matière d'information, afin de sensibiliser au maximum les médias et le public à l'existence des matériaux de l'ONU et de veiller à ce qu'ils en tirent le meilleur parti. Les activités d'information seront constamment adaptées à l'évolution des besoins et circonstances.

b) Rôle du Secrétariat

38.13 Au cours de la période considérée, des activités promotionnelles seront exécutées pour attirer l'attention sur l'action dans les domaines prioritaires ainsi que sur les manifestations spéciales et les célébrations prévues pour chacun des thèmes prioritaires de l'Organisation des Nations Unies. Lorsqu'il conviendra, ces activités seront conçues dans l'optique du cinquantième anniversaire de l'Organisation, qui constituera un cadre propice à la synchronisation des efforts visant à favoriser la compréhension des programmes d'activité menés par l'Organisation et à en faire mieux connaître l'oeuvre et les objectifs de par le monde. Elles comporteront les éléments suivants :

- a) Assistance en matière de communication au Secrétaire général et à d'autres fonctionnaires de rang supérieur et sensibilisation du public au rôle de l'Organisation dans la diplomatie multilatérale;
- b) Etablissement de contacts réguliers avec les autres départements du Secrétariat et avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour la planification et la réalisation des activités d'information; et consolidation et coordination des activités d'information entreprises sur le terrain avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'en améliorer l'efficacité;
- c) Planification des activités d'information et des stratégies permettant de les réaliser, en ayant recours à tous les médias; élaboration et réalisation de campagnes promotionnelles pour les conférences internationales et les célébrations proclamées par l'Assemblée générale;
- d) Production de plaquettes, brochures, dossiers, documents d'information, cassettes vidéo, documents photographiques et autres, selon les besoins, et dans le plus grand nombre de langues locales possible, pour attirer l'attention sur l'action dans tel ou tel domaine prioritaire, sur une manifestation spéciale ou les activités de l'ONU en général;

e) Entretien d'un système de diffusion efficace et rentable pour tous les matériaux d'information du Département, en utilisant les méthodes de transmission les plus récentes, entre autres la transmission par satellite et la transmission électronique des informations; coordination de la distribution par des moyens classiques et électroniques des produits d'information du Département aux centres d'information, aux médias et aux organisations non gouvernementales;

f) Perfectionnement d'un système assurant l'uniformité du style des messages et de l'image de marque qu'ils donnent de l'Organisation;

g) Multiplication des accords de coproduction afin de faire mieux connaître les questions dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies et d'encourager l'utilisation des matériaux produits;

h) Compilation et analyse des résultats des sondages d'opinion intéressant l'Organisation des Nations Unies et ses activités; surveillance des médias, évaluation de l'état de l'opinion publique à partir des publications disponibles et information du Siège à cet égard; et collaboration, dans le monde entier, avec des organismes qui réalisent des sondages d'opinion afin qu'ils incluent dans leurs sondages des questions intéressant l'Organisation des Nations Unies;

i) Examen de l'impact des programmes d'information du Département en vue de l'amélioration de l'efficacité des programmes; réalisation des recherches nécessaires pour apprécier l'attitude du public vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et de ses activités;

j) Elargissement du programme à l'intention des rédacteurs en chef et autres responsables des organes d'information, notamment ceux qui n'ont pas de correspondants permanents à l'ONU; et organisation de tables rondes de rédacteurs en chef afin de familiariser ces derniers avec les questions intéressant l'Organisation des Nations Unies et les procédures qu'elle applique;

k) Gestion du Bureau des conférenciers chargé de fournir des conférenciers qualifiés aux écoles et universités, aux associations professionnelles et d'affaires, aux organismes de radio et de télévision et à d'autres groupes intéressés; et fourniture de réponses aux questions générales du public.

SOUS-PROGRAMME 2. SERVICES D'INFORMATION

a) Objectifs

38.14 Le texte le plus récent portant autorisation des travaux du sous-programme est la résolution 44/50 de l'Assemblée générale, en particulier le troisième alinéa du paragraphe 1 de la section II.

38.15 Bien que les médias fassent régulièrement état des principaux événements intéressant l'Organisation des Nations Unies ainsi que de ses déclarations, il n'en faut pas moins reconnaître que les informations concernant les réunions et débats de l'Organisation ne répondent pas toujours aux attentes des Etats Membres. La présentation de certains programmes électroniques a exclu l'ONU d'un grand nombre de marchés où des présentations diversifiées auraient permis une utilisation souple de ces matériaux. La planification des programmes n'a pas assuré une complémentarité suffisante entre les productions destinées à être radio ou télédiffusées et celles destinées à être imprimées. Les matériaux d'information de l'ONU n'ont pas été systématiquement disponibles dans les langues voulues.

38.16 Les objectifs du sous-programme 2 sont de fournir, tant au Siège que dans les autres bureaux des Nations Unies, tous les services requis pour tenir la

presse quotidienne, hebdomadaire et périodique pleinement au courant des activités de l'Organisation; de produire des informations sur les activités de l'Organisation et d'en assurer la diffusion en temps opportun; et de distribuer les matériaux d'information dans les présentations et dans les langues les mieux à même d'être exploitées par les médias et autres organes de rediffusion auprès d'un public aussi large que possible. Le sous-programme vise également à faire en sorte que le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de l'Organisation sont tenus informés de manière exhaustive et en temps opportun de la conjoncture et des tendances internationales de façon à leur permettre de s'acquitter plus facilement de leurs responsabilités.

b) Rôle du Secrétariat

38.17 Au cours de la période du plan à moyen terme, le Département de l'information aura les activités suivantes :

a) Etablissement de comptes rendus de toutes les réunions importantes et principales manifestations officielles, en anglais et en français, à l'intention des correspondants de presse, des délégations et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

b) Rédaction, en anglais et en français, sous forme appropriée, de communiqués de presse sur tous les événements importants, conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale, pour diffusion immédiate par les agences de presse;

c) Introduction de nouvelles présentations des condensés hebdomadaires;

d) Recherche de nouveaux journalistes internationaux afin d'assurer une plus large diffusion des informations et magazines (radio et télévision);

e) Fourniture en temps voulu aux médias, à la presse et aux délégations, de photographies prises sur le vif des réunions importantes et des principales manifestations officielles;

f) Production, à l'intention des journalistes nationaux et internationaux, de courtes émissions d'information quotidiennes et hebdomadaires destinées à être radiodiffusées par liaison téléphonique et par satellite;

g) Réalisation à l'intention des journalistes de la télévision et des services d'archives de reportages télévisés sur les principaux événements concernant l'Organisation des Nations Unies;

h) Production d'un choix de magazines électroniques (radio et télévision) sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et les questions prioritaires, en vue d'une large diffusion;

i) Elaboration d'un portefeuille très large de publications mensuelles, trimestrielles et annuelles visant différents publics. Le portefeuille en question comportera une documentation de base, des références concernant des organismes et des périodiques;

j) Augmentation du volume et amélioration de la distribution en temps voulu au réseau mondial des centres d'information des Nations Unies et à leurs dépositaires locaux de la documentation sur l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer un plus large accès du public à cette documentation et d'en favoriser l'impact;

k) Fourniture de services de liaison aux journalistes qui viennent visiter l'Organisation;

l) Fourniture de services d'accréditation, de liaison et d'information aux correspondants de presse accrédités auprès de l'ONU et aux organisations non gouvernementales;

m) Collecte, mise en forme et distribution en temps voulu à l'intention du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires d'informations de caractère politique touchant les événements liés à la paix et à la sécurité internationales;

n) Préparation et distribution quotidiennes d'informations politiques sur la base des dépêches d'agences et des articles de journaux du monde entier, et de résumés de l'actualité établis par les centres d'information;

o) Réalisation, au moins une fois par semaine et à titre ponctuel, à l'intention du Secrétaire général, de dossiers spéciaux contenant des rapports sur des sujets déterminés, et faisant, le cas échéant, une synthèse des éditoriaux;

p) Fourniture au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires de rapports ponctuels sur l'actualité;

q) Analyse à l'intention du Secrétaire général de son image et de celle de l'Organisation dans les médias.